

3 ANS D'ACTION MI-MANDAT 2023

SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ATTRACTIVITÉ

AFFAIRES SCOLAIRES

FINANCES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ÉCONOMIE

EAU ASSAINISSEMENT

URBANISME

HABITAT ET LOGEMENT

DÉCHETS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE

MOBILITÉS

VOIRIE

COMMANDE PUBLIQUE

SÉCURITÉ ET SECOURS



INTERVIEW

CATHERINE VAUTRIN

Présidente du Grand Reims

Réélue Présidente du Grand Reims en juillet 2020, vous arrivez à votre mi-mandat. L'objectif que vous vous êtes fixé pour le territoire a-t-il été tenu à ce stade ?

Au moment de ma réélection, j'ai affiché une ambition majeure devant les 208 élus communautaires qui composent notre assemblée : dans la première année, doter le Grand Reims d'un Projet de territoire.

Je suis heureuse de pouvoir dire que le cap a été tenu puisque le Projet de territoire, fruit du travail collaboratif et concerté entre tous les acteurs et forces vives de notre territoire, a été adopté à l'unanimité, le 24 juin 2021.

Il s'agit véritablement de la pierre angulaire de notre mandature destinée à bâtir le Grand Reims de 2030.

2017-2020, c'était la mise en place d'une communauté urbaine, créée à partir de huit communautés de communes et d'une communauté d'agglomération. Une période qui nous a permis de définir notre fonctionnement, l'organisation de notre gouvernance et d'achever les engagements pris au début du mandat.

Depuis notre réélection en 2020, nous avons donc bâti notre identité collective et notre projet partagé : faire du Grand Reims, un territoire de référence en matière de neutralité carbone et de transition écologique. C'est le rôle et l'ambition du Projet de territoire, véritable outil de planification visant à renforcer notre attractivité (économique, touristique, universitaire et résidentielle), à assurer l'aménagement

harmonieux de notre territoire, à faire face aux grands défis climatiques et énergétiques.

Pour atteindre cet objectif, notre Projet de territoire s'articule autour de six grands chantiers :

- Le SCoT/PLUiH
- Le développement économique
- L'attractivité résidentielle
- La construction d'une identité de marque
- Le plan mobilités
- L'accompagnement des bourgs centres, centre-bourgs et de la ville centre

Ce Projet de territoire a-t-il déjà trouvé des traductions concrètes dans les politiques menées par la Communauté urbaine ?

La première déclinaison opérationnelle, c'est évidemment l'extension de notre réseau de transport à tout le territoire.

L'objectif est clair : chaque habitant du Grand Reims devra bénéficier d'une solution de transport adaptée à moins d'un kilomètre de son domicile.

Ce travail en matière de transport illustre notre façon de penser le territoire et de faire Grand Reims.

La nouvelle offre de transport verra le jour en 2024, suite aux négociations qui nous conduiront à choisir cette année un nouveau délégataire. Le Transport à la Demande (TAD), actuellement expérimenté

sur trois pôles de la communauté urbaine, pourra alors être étendu au reste du territoire, en fonction des besoins.

En matière d'attractivité, nous avons eu le plaisir, le 19 janvier 2023, de dévoiler notre nouvelle marque de territoire : Reims Légend'R.

Fruit d'un travail collaboratif, cette nouvelle identité territoriale à vocation à rassembler tous les acteurs du territoire derrière une seule et même bannière. Il s'agit d'une étape importante pour faire rayonner notre territoire grâce à une identité fédératrice, lisible et visible par tous.

Autre dossier qui va nous occuper jusqu'à la fin du mandat, c'est l'immense chantier de l'urbanisme, toujours fondé sur un enjeu d'équilibre du territoire.

En 2022 et 2023, nous avons lancé les travaux de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), à l'échelle de la Communauté urbaine, et d'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH).

Ces réflexions permettent aux élus de la Communauté urbaine d'échanger sur une vision d'aménagement commune et partagée, sur les enjeux de la préservation et de la valorisation de nos terres agricoles, sur notre manière de construire et de penser le logement et l'habitat à l'échelle de nos villages et de nos villes.

Enfin, le Grand Reims s'est doté, en 2022, d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) listant 80 actions précises à mener afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, nos émissions de polluants de l'air, notre consommation d'énergie et d'augmenter notre production d'énergie renouvelable. Une étape clé pour atteindre la neutralité carbone.

2020 à 2023, qu'est-ce que le Grand Reims a fait pour améliorer le quotidien et la qualité de vie de ses habitants ? Ces réalisations profitent-elles davantage aux urbains ?

Le Grand Reims agit au quotidien pour apporter des services fondamentaux au bien-être de ses habitants et à leur qualité de vie, dans des domaines tels que le scolaire en rural, l'eau et l'assainissement, la gestion et la valorisation des déchets, le transport, la voirie, l'urbanisme et l'éclairage public.

Sur le scolaire, nous pouvons prendre l'exemple des constructions des pôles scolaires d'Ecueil (7 M €) et des Petites-Loges (5 M €) ou encore la convention Ecole numérique (2,8 M €) qui permet d'équiper toutes les classes des écoles gérées par le Grand Reims en tableaux blancs interactifs, tablettes et kits robotiques.

L'équité a également été recherchée avec l'harmonisation des tarifs du prix de la restauration scolaire, au 1^{er} janvier 2023, allant de 2,62 € à 6,90 €, en fonction du quotient familial. Etant entendu que le Grand Reims prend en charge 69% du prix global des repas et que la participation demandée aux familles représente 31% du coût de revient.

Pour la gestion des déchets, 67 communes de l'Ouest du Grand Reims (17 000 foyers) ont vu une amélioration de leur collecte sélective avec l'attribution de bacs de tri en remplacement des sacs de tri. Au 1^{er} janvier 2023, de nouvelles consignes de tri sont entrées en vigueur avec un objectif : passer de 55 à 63 kg de déchets recyclés par an et par habitant.

La déchetterie de Saint-Brice-Courcelles (2,4 M €) a été entièrement remodelée et de nouvelles déchetteries verront prochainement le jour à Ville-en-Tardenois et Gueux/Muizon, pour une meilleure couverture du territoire.

13 M € sont investis chaque année sur les voiries (hors ville de Reims) pour mener les différents travaux de réfection priorités et listés par les maires eux-mêmes, au sein des conférences de territoire.

L'ÂME DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE EST DE TOUJOURS JOUER LA COMPLÉMENTARITÉ DES FORCES ENTRE L'URBAIN ET LE RURAL.

Dans ce domaine de compétences, le chantier impressionnant du pont de Witry (8,5 M €) s'est achevé et celui du carrefour giratoire du Linguet (2,7 M €) sera bientôt terminé.

En ce qui concerne l'eau, le Grand Reims investit 17 M € par an pour les travaux d'assainissement et dépense 13 M € par an pour la distribution de l'eau potable. Là aussi, l'équité entre tous les habitants a été recherchée puisque les prix de l'eau vont être progressivement harmonisés jusqu'en 2034 pour que chaque habitant du territoire paye le même prix de l'eau, peu importe sa commune de résidence.

La volonté, toujours plus grande, de favoriser les mobilités douces a également été prise en compte avec l'élaboration de notre Schéma cyclable. Concrètement, cela représente 45 M € sur 15 ans, pour la création de 16 lignes, de 340 km de pistes cyclables, rabattant notamment sur les haltes et gares ferroviaires.

L'âme de la Communauté urbaine est de toujours jouer la complémentarité des forces entre l'urbain et le rural. Gardons aussi à l'esprit que tous les équipements et infrastructures déployés au sein de la ville centre peuvent être utilisés par l'ensemble des administrés.

Chaque année, le Grand Reims investit environ 120 M € sur les territoires, représentant environ 552 € par habitant dans le rural contre environ 478 € investis par habitant dans l'urbain (ex Reims Métropole). Cette répartition globale démontre notre volonté que le Grand Reims joue pleinement la solidarité territoriale.

Il en est de même au niveau de la représentation au sein du Conseil communautaire puisque la ville de Reims, qui représente 62 % de la population du Grand Reims, ne compte que 28 % des sièges de la Communauté urbaine.

Cette première moitié de mandat fut perturbée par la pandémie. Vous pouvez compter sur notre détermination pour que les trois prochaines années nous permettent d'aller plus loin ensemble, au service de notre territoire et de ses habitants.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Grand Reims a fixé son cap de développement en élaborant collectivement un document clé pour son avenir : le Projet de territoire. Le pilier de ce projet consiste à faire du Grand Reims un territoire de référence en matière de neutralité carbone et de transition écologique.



« La requalification de l'ancienne friche du Port Colbert, avec la relocalisation de l'ESAD et de NEOMA BS, constitue une des premières traductions du Projet de territoire, tout comme la requalification et la revitalisation des centres-bourgs qui visent à placer chaque village à 10 mn d'un pôle de proximité. »

Alain Toullec,
vice-président délégué à l'aménagement du territoire, au suivi des pôles et au numérique, maire de Rilly-la-Montagne.

Chaque projet est désormais observé au regard du Projet de territoire. La démarche a été lancée en octobre 2020, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme. Groupes de travail d'élus, tables rondes avec la société civile, enquête en ligne auprès des habitants... ont abouti à la validation, à l'unanimité, du projet en Conseil communautaire le 24 juin 2021.

Le Projet de territoire porte trois ambitions.

Une ambition économique : se réinventer pour devenir un grand territoire de référence, en permettant à la filière de la bioéconomie d'atteindre son plein potentiel et en mettant en place une nouvelle stratégie d'attractivité, d'aménagement et de développement économique.

Une stratégie d'attractivité : se resituer pour redevenir un territoire de choix, c'est-à-dire offrant, y compris dans les secteurs ruraux, des conditions attractives tant pour les habitants, les jeunes diplômés et les touristes, que pour les organisateurs de grands événements, les entreprises et leurs salariés.

Une mobilisation du territoire : se rassembler pour affirmer et faire grandir ce qui nous lie, avec la volonté de mieux vivre ensemble, d'en

faire un territoire exemplaire, solidaire, sobre, visant la neutralité carbone.

Le Projet de territoire constitue une pierre angulaire qui sera enrichie, notamment par l'apport du Conseil de développement, une instance participative et autonome mise en place en 2021 et composée d'une soixantaine de membres bénévoles.

Fin 2021, le Grand Reims a redéfini le périmètre et les statuts de la SEM (société d'économie mixte) Agencia pour en faire le bras opérationnel de la politique d'aménagement du territoire. En plus d'une mission d'assistance technique au bénéfice des communes, Agencia agit pour favoriser le développement économique, pour contribuer à l'aménagement des grands projets urbains et à la transformation des friches et enfin pour participer aux actions de redynamisation des centres-bourgs.

ATTRACTIVITÉ

Le Grand Reims a engagé la construction d'une démarche d'attractivité d'envergure, en adoptant une approche globale inédite ! Elle intègre de manière transversale toutes les dimensions - économique, touristique, culturelle, universitaire et résidentielle - inhérentes au développement et au rayonnement du territoire.

« Après s'être sensiblement redressée en 2021, la fréquentation touristique a bondi en 2022, avec 5 millions de visiteurs, dont 44 % venus de l'étranger. Plus de 50 000 d'entre eux ont fréquenté les guichets de l'Office de tourisme du Grand Reims. Que cela soit via notre stratégie d'attractivité ou en sensibilisant nos partenaires à un tourisme écoresponsable, nous créons les conditions nécessaires à notre rayonnement. »

Arnaud Robinet, vice-président en charge du tourisme, des relations internationales et de la voirie de Reims, maire de Reims.



5
MILLIONS
DE TOURISTES
ACCUEILLIS EN 2022
(PLUS 15 % PAR
RAPPORT À 2021)

300
MEMBRES DU CLUB
REIMS LÉGENDR'R

Dans le cadre de son Projet de territoire voté en juin 2021, le Grand Reims a décidé de renforcer son attractivité, ce qui constitue un enjeu vital pour son développement et son rayonnement. Il ambitionne de devenir un territoire de référence et de choix à travers le maintien de ses acteurs et de ses habitants, grâce à une image renouvelée et même d'attirer de nouveaux publics.

Sous l'impulsion et la coordination de la Mission Attractivité du Grand Reims, 150 représentants des forces vives et des élus du territoire, se sont engagés tout au long de l'année 2022 pour élaborer une stratégie d'attractivité transversale à la fois économique, touristique, culturelle, résidentielle, universitaire.

Cette nouvelle stratégie s'appuie sur le déploiement d'une marque partagée qui porte une volonté commune : promouvoir le territoire d'une même voix « Reims Légend'R ».

Lancée en janvier 2023, Reims Légend'R fédère tous les ambassadeurs du territoire. Ils sont déjà près de 300 à avoir rejoint le Club des Légend'R pour continuer à écrire ensemble la légende de notre territoire.

Au premier rang des ambassadeurs Légend'R, l'Office de tourisme du Grand Reims – désormais dénommé « Reims Tourisme & Congrès » – s'est donné pour objectif de développer un tourisme durable : promotion des mobilités douces, des consommations locales et sensibilisation à l'écoconception des offres touristiques.

2022 s'affiche comme une année record. La fréquentation touristique retrouve les standards de l'année 2019. Belle dynamique du côté du Phare de Verzenay où 2 800 visiteurs ont été accueillis en août 2022 grâce à Un été au Phare. Les concerts pique-niques estivaux font leur retour pour la 3^e année consécutive, avec 18 spectacles en 2023 (de mai à septembre).



AFFAIRES SCOLAIRES

Dans les écoles dont il a la charge, le Grand Reims œuvre à l'harmonisation et à la qualité de prise en charge durant les temps périscolaires, mais aussi à la qualité d'accueil en rénovant les locaux avec deux objectifs clés : favoriser les apprentissages et accompagner la mutation vers une école durable.



« La pause méridienne représente un budget de 7,5 millions € pour 500 000 repas par an et la prise en charge des professionnels de l'animation. Dans un souci d'équité et d'optimisation, depuis 2023, le Grand Reims a harmonisé le prix des repas et de l'accueil dans toutes les cantines gérées directement par la Collectivité, soit 36 sites de restauration. Une démarche est en cours pour les autres cantines scolaires, gérées par des associations.

Avant 2017, 79 tarifs différents s'appliquaient, allant jusqu'à plus de 8 € le déjeuner. »

Katia Beaujard,
vice-présidente déléguée
aux affaires scolaires et à la
petite enfance,
maire d'Hermonville.

PLUS DE

25 M€

INVESTIS POUR LE BON
FONCTIONNEMENT
DES ÉCOLES (DEPUIS 2020)

Les chantiers de rénovation se poursuivent à un rythme soutenu dans les 124 communes qui ont confié leur compétence scolaire au Grand Reims, soit 6 400 élèves répartis sur 59 sites. À partir de 2021, les élèves scolarisés à Ecueil ont pu intégrer leur nouveau groupe scolaire (7 millions €).

Parmi les travaux réalisés entre 2020 et 2022 : la construction du pôle des Petites-Loges (5 millions €), l'extension de l'école de Lavannes, la réfection de la toiture à Sept-Saulx ou celle des façades à Verzy. Cette année, l'extension de la cantine de Rilly-la-Montagne est notamment programmée. En 2024, cap sur la nouvelle extension de l'école de Val-de-Vesle et la création d'une cantine et d'un accueil périscolaire pour un budget de 3,5 millions € !

L'adaptation au changement climatique fait désormais partie intégrante de l'action menée, avec notamment dans la conception des bâtiments, une attention portée à leur orientation, au rafraîchissement des espaces en privilégiant une ventilation naturelle des circulations par des ouvrants automatisés et pilotés à distance.

La carte scolaire se précise. L'évolution des



effectifs et la capacité d'accueil des bâtiments sont autant d'éléments pris en compte par le Grand Reims pour anticiper les besoins futurs en matière de locaux scolaires et périscolaires.

Plan numérique. 2,8 millions € doivent permettre de doter de manière identique chaque école du territoire à raison d'un tableau numérique interactif par salle de classe, d'une classe mobile, d'un kit robotique par école et d'un espace numérique de travail. Démarré en 2020, ce projet sera finalisé en 2025.

Créer un contexte d'apprentissage optimum, c'est aussi renforcer le réseau des médiathèques ou proposer de nouveaux services. Un projet de réaménagement des locaux a, par exemple, vu le jour en 2021 à la médiathèque de Courlandon.

FINANCES

En fonctionnement et en investissement, la dépense globale du Grand Reims en fait l'un des principaux acteurs économiques du territoire. En plus d'un rythme d'investissement soutenu, la sobriété énergétique apparaît désormais comme une composante budgétaire.



Le budget du Grand Reims le montre, le mandat en cours est celui de la concrétisation de nombreux projets. Les dépenses moyennes sont de 107 millions € par an, contre 99 millions avant 2020. En 2022, les investissements courants devraient atteindre 50,2 millions, pendant que le financement des grands projets a été budgété à un niveau record de 67,9 millions. A noter qu'une enveloppe de 34 millions est directement fléchée vers les communes.

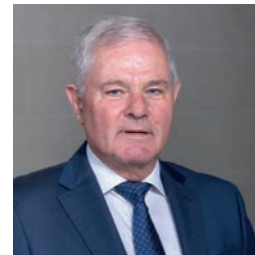
Ce montant très élevé démontre l'importance du soutien apporté par la Communauté urbaine à ses 143 communes membres. En plus de la solidarité intercommunale, le Grand Reims mène différents projets d'harmonisation tarifaires pour plus d'équité à l'échelle de son territoire : prix de l'eau, prix des cantines...

Sur le budget principal, les quatre recettes de fiscalité directe locale ont été maintenues à leur niveau de 2017. Le Grand Reims reste très attractif fiscalement avec des taux

nettement inférieurs à la moyenne nationale des grands EPCI. En parallèle, l'encours de dette se situe à un niveau particulièrement faible au budget principal : deux ans de capacité de désendettement quand le seuil de criticité fixé par l'Etat est de 12 ans.

La bonne santé financière permet à la Communauté urbaine d'être au rendez-vous de la solidarité internationale, les élus ont notamment voté en 2022 une aide de 143 000 € pour l'Ukraine (somme symbolique pour une Communauté urbaine de 143).

À l'automne 2022, un plan de sobriété est lancé pour faire face aux risques de tensions hivernales sur le marché énergétique. La Communauté urbaine agit sur les consommations de chauffage et d'électricité, mais pas seulement... En concertation avec les 143 maires, une réduction, voire une extinction complète de l'éclairage public dans les communes du Grand Reims, a par exemple été décidée, y compris dans les zones d'activités.



« Malgré l'inflation, nous sommes en capacité d'augmenter nos investissements pour cette seconde partie de mandat, qui est celle de la concrétisation du Projet de territoire. Des investissements qui sont d'ailleurs plus élevés par habitant dans les pôles ruraux qu'à Reims, même si le financement des projets rémois est plus impressionnant ! »

Jean-Pierre Fortuné, vice-président délégué aux finances et au Projet de territoire, maire de Tinquieux.

UN PUISSANT ACTEUR
ÉCONOMIQUE AVEC

169 M€
DE BUDGET (2023)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Grand Reims s'est fixé comme feuille de route de réduire de 2,5 % par an les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, d'ici 2026. La stratégie bas-carbone dont s'est dotée la Communauté urbaine se décompose en 80 actions pour parvenir à relever ces enjeux environnementaux.



« Les objectifs de la stratégie bas-carbone sont multiples : réduction des gaz à effet de serre et des polluants de l'air, réduction de notre consommation d'énergie et développement des énergies renouvelables, mais aussi adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique. »

Anne Desveronnières,
vice-présidente déléguée
à l'environnement, à la
transition écologique et la
bioéconomie,
maire de Pomacle.

85 %
DES ÉMISSIONS VIENNENT
DE L'INDUSTRIE,
DES TRANSPORTS,
DU RÉSIDENTIEL ET
DU TERTIAIRE

La stratégie bas-carbone (ou Plan climat air énergie territorial) a été votée en décembre 2022 ! Le rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre est fixé à 2,5 % par an d'ici 2026, avant d'atteindre 3 % d'ici 2030. Cette stratégie, élaborée de façon concertée et soumise aux habitants via un site Internet dédié (2 500 visiteurs), comprend 80 actions. D'ici 2026, sont notamment prévues la création d'un nouveau réseau de chaleur dans le quartier Europe ou la création de deux lignes de bus à haut niveau de service. En plus d'une évaluation à mi-parcours, la mise en place d'un observatoire de l'action climatique est aussi programmée.

Concernant la rénovation énergétique du bâti, le Grand Reims a mis en place un dispositif d'accompagnement technique à destination de l'ensemble des habitants, via les dispositifs OPAH, (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat) et le programme de rénovation énergétique des copropriétés « Copro Grand Est ». Un conseiller en énergie partagé a été missionné début 2023 pour accélérer la rénovation énergétique des patrimoines des communes.

PLUS DE
180 000 €
EN SOUTIEN AU PATRIMOINE NATUREL
POUR 13 COMMUNES

Pour améliorer la qualité de l'air, le Grand Reims a accompagné, depuis 2021, la mise en place d'une zone à faibles émissions dans les secteurs les plus pollués par la circulation, tout en débloquant des aides à l'achat pour aider les habitants à acquérir un véhicule peu polluant (plus d'infos page 7). À noter, la réalisation en cours d'un schéma directeur des installations de recharge pour véhicules électriques. D'ici 2024, enfin, un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération doit aussi voir le jour afin de favoriser la réalisation des projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire, via la photovoltaïque et la méthanisation.

De son côté, le fonds de soutien à la biodiversité et au patrimoine naturel a permis, depuis 2020, à 13 projets communaux d'être financés aux quatre coins du territoire, pour un montant de 180 000 € environ.



ÉCONOMIE

Le Grand Reims s'efforce de créer des conditions favorables aux entreprises et au développement de filières d'avenir qui, comme la bioéconomie, sont en phase avec la transition écologique que le territoire a amorcée.

« Pour attirer des entreprises nationales et internationales, le Grand Reims a lancé deux missions de prospection en 2022. Fait marquant, cette même année, le territoire a accueilli une dizaine de projets d'implantation exogènes, dont 6 émanant d'entreprises étrangères, pour plus de 200 emplois envisagés à 3 ans. »

Pierre Georgin, vice-président délégué à la relance économique et à l'emploi, maire de Champigny.



Parmi les principaux chantiers de la stratégie d'attractivité économique, le Grand Reims affiche l'ambition de relier aménagement économique et reconversion de plusieurs friches pour y développer de nouvelles activités. La reconquête du secteur Port Colbert à Reims, passe, par exemple, par l'émergence d'un pôle innovant, avec en son cœur deux nouveaux campus : Neoma Business School et l'ESAD de Reims. Premiers coups de pelle attendus en octobre 2023.

Afin de capitaliser sur l'essor industriel et économique du site de la bioraffinerie Bazancourt-Pomacle, un plan de développement sur les 15 prochaines années se dessine. D'ailleurs, pour soutenir l'innovation, le Grand Reims finance l'action de l'incubateur Innovact qui accompagne chaque année une trentaine de start-ups dans les domaines de la bioéconomie, mais pas seulement.

Le développement et la commercialisation des parcs d'activités se poursuit, avec 29 lots vendus depuis 2020, pour une emprise foncière de 81 436 m². Avant fin 2026, est prévu l'aménagement de la phase 3 du Parc d'activités de La Husselle, entre Bétheny et Reims. En matière d'aménagement numérique, le réseau public régional LOSANGE, coordonné par la région Grand Est et cofinancé par la Communauté urbaine à hauteur de

4 millions € sur 5 ans, continue de s'étendre sur les 137 communes non concernées par le déploiement de la fibre par Orange.

Plus de 50 entreprises ont été soutenues, depuis 2021, pour un montant de 150 800 €, grâce aux aides à l'investissement productif et au développement de services en secteur rural. Ces aides sont complétées, depuis 2022, d'une aide dédiée à l'immobilier d'entreprises.

Rappelons enfin le soutien apporté aux acteurs économiques durant la période COVID : 391 entreprises ont bénéficié d'une aide au loyer pour un effort de 416 140 €. Un dégrèvement fiscal exceptionnel (cotisation foncière des entreprises) a aussi été consenti, représentant un non-perçu de 405 806 € au bénéfice de 851 entreprises.

81 436 M²

VENDUS SUR LES PARCS D'ACTIVITÉS

50

ENTREPRISES SOUTENUES DEPUIS 2021



EAU ET ASSAINISSEMENT

Le respect du cycle de l'eau dicte l'amélioration de la performance du réseau d'eau potable et d'assainissement. L'atout du Grand Reims ? Une solidarité intercommunale qui permet de rationaliser le fonctionnement des équipements ainsi que les investissements.



« La taille XXL de notre Collectivité nous permet de mettre en œuvre des stratégies ambitieuses et responsables, visant à adapter notre territoire aux enjeux du changement climatique en cours, tout en garantissant aux usagers le meilleur service, au meilleur coût ! Notre politique s'appuie sur deux axes majeurs : la rationalisation et la durabilité de nos actions, dans le respect du grand cycle de l'eau. »

Francis Blin, vice-président délégué à l'eau et l'assainissement, maire de Trigny.



17 M€
D'INVESTISSEMENT PAR AN
EN ASSAINISSEMENT

Respect du grand cycle de l'eau et préservation de la ressource.

D'un point de vue stratégique, le Plan pluie marque un tournant à l'échelle du mandant 2020-2026 ! Pour pallier le risque d'inondation et contribuer au bon état des masses d'eau, le Grand Reims opte pour une gestion à la source des eaux pluviales. Le Plan pluie a été approuvé par le Conseil communautaire du 30 mars 2023. Il offre de nouvelles dispositions réglementaires. Depuis 2020, la protection des points de captage se renforce via de nouvelles études sur les aires d'alimentation, la végétalisation de ces zones ou des acquisitions foncières pour renforcer la sécurisation des périmètres.

Marfaux, Bourgogne-Fresne, Pévy et l'unité de distribution du Rouillat. Deux stations d'épuration ont aussi été construites, l'une centralisant les effluents de Chambrecy et Ville-en-Tardenois, la seconde à Cuisles. Et bien sûr, chaque année, les études permettent d'orienter au mieux les investissements en renouvellement ou réhabilitation des réseaux d'eaux usées. Enfin, on notera le passage en assainissement collectif des communes de Courville, Mont-sur-Courville, Saint-Gilles, Bouleuse, Bourgogne-Fresne.

Amélioration du service.

Pour plus d'équité, le Grand Reims ambitionne d'atteindre un tarif unique de 3,85 € le mètre cube d'eau (1,87 € pour les communes sans assainissement collectif), d'ici à 2034. Ce tarif restera nettement inférieur au prix moyen national de 4,30 € (en 2020).

A noter également, la poursuite de la mise en place de relevés de consommation à distance, pour fiabiliser la facturation et limiter la gêne occasionnée aux usagers.

Performance des ouvrages et du réseau.

La construction d'un nouveau réservoir a été menée à Dontrien en 2021-2022. Les communes d'Auménancourt, Berméricourt, Pontfaverger, Sept-Saulx ou Taissy ont, quant à elles, bénéficié de travaux de réhabilitation de leurs équipements. Des chantiers de raccordements et d'interconnexions du réseau ont été réalisés à Auménancourt, Chaumuzy,

13 M€
EN EAU POTABLE

PLUS DE
80 %
DU PARC DES COMPTEURS
D'EAU CONNECTÉ

URBANISME

Mieux planifier et mieux aménager sont les principaux défis du Projet de territoire du Grand Reims qui se déclinent également dans les projets d'urbanisme.

« Les défis sont nombreux : concevoir un cadre de vie qualitatif pour tous (habitants, entreprises, touristes ...), par la reconstruction de la « ville sur la ville », « du bourg sur le bourg », en préservant l'identité et les spécificités de nos villes et villages notamment les espaces naturels et agricoles. Le SCoT et le PLUi-H seront la concrétisation du dialogue entre les 143 communes. Nous allons, de manière concertée, planifier le développement équilibré et durable de notre territoire pour anticiper et accompagner les grands projets de demain. »

Nathalie Miravete,
vice-présidente déléguée à l'urbanisme et au foncier,
adjointe au maire de Reims.



Quel territoire définir pour demain ? Comment mettre en cohérence et affirmer l'équilibre entre les secteurs urbains et ruraux à l'échelle des 143 communes ?

Cela passe par la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), lancée en mars 2022 pour une approbation en 2025. Ce document régit à la fois les questions d'organisation de l'espace, de gestion des ressources naturelles, de mobilité, d'habitat, d'aménagement économique et commercial et d'environnement. Il fixera un cap pour les 20 années à venir !

Puis, sa déclinaison locale dans le Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH). Un document unique qui établira les règles d'occupation des sols dans les zones constructibles, notamment en définissant les objectifs de production de logements, mais également les zones à protéger pour répondre aux enjeux environnementaux et de lutte contre l'étalement urbain.

L'élaboration, d'ici à 2025, du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du centre-ville de Reims, a vocation à compléter les dispositions du Plan Local

d'Urbanisme, en renforçant les règles en matière de préservation patrimoniale, architecturale et paysagère.

Le Grand Reims porte en complémentarité des travaux approfondis sur des secteurs d'aménagement. Les études urbaines sur les Berges du canal et Port Colbert sont menées afin de reconquérir des espaces en friche et faire émerger de nouveaux quartiers intégrant la nature en ville.

Les études ont été conduites pour maintenir et développer des activités économiques en fonction du foncier disponible comme à Fismes, Bezannes, Croix Blandin, Saint Brice Courcelles, Bétheny, ...) voire demain la ZAC de Bioéconomie ...

Enfin, depuis 2020, le service archéologie a réalisé 38 diagnostics et 12 fouilles archéologiques en préalable de grands projets d'aménagements structurants, mettant à jour le passé du bassin rémois.



HABITAT ET LOGEMENT

Le Grand Reims mène une politique en matière d'habitat qui repose sur deux piliers : renforcer l'attractivité résidentielle et favoriser la rénovation énergétique des logements. Les dispositifs d'incitation aux travaux dans les parcs sociaux et privés illustrent cette ambition.

1 935

RÉNOVATIONS PERFORMANTES
EN MOYENNE ANNUELLE
(PÉRIODE 2022-2030)

405 M€

INVESTIS DANS LA RÉNOVATION URBAINE, DONT 46,8 M€ PAR LE GRAND REIMS



« *Le guichet unique proposé par la Maison de l'Habitat, créée de façon partenariale en 2019, permet de faciliter et centraliser les demandes de logement et plus largement, d'accompagner l'accession à la propriété ou de renseigner sur les économies d'énergie. Chaque habitant du parc social ou privé, chaque nouvel arrivant, peut profiter d'une gamme de services étendue.* »

Alain Wanschoor,
vice-président délégué à l'habitat et au logement,
maire de Bétheny.

Le périmètre des aides destinées à l'habitat privé a été élargi depuis 2020. Au terme de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) menée entre 2015 et 2020 dans l'ex-Reims Métropole, la Communauté urbaine a engagé un nouveau dispositif partenarial pour accompagner les propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique et d'adaptation dans leur logement et ce, à l'échelle des 143 communes du Grand Reims.

Une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre a été mise en place en juin 2021 pour la période 2021-2026. Une OPAH spécifique aux copropriétés dégradées a également été signée en septembre 2021 pour une durée de cinq ans, elle concerne quatre copropriétés situées dans le quartier Orgeval. Depuis le début de l'année, toutes les copropriétés sont visées par un programme d'accompagnement technique.

Côté parc social, les premières opérations du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) destiné aux quartiers Croix-Rouge, Orgeval, Châtillons et Europe, ont débuté en 2021 avec une attention portée à la rénovation



énergétique et aux dimensions économiques et sociales. Environ 2 625 logements bénéficieront d'une rénovation thermique, avec à la clé un gain énergétique et une baisse de charges tangibles. D'ailleurs, fin 2022, 2 000 logements du quartier Châtillons ont été raccordés au réseau de chaleur urbain Croix-Rouge.

Le Grand Reims souhaite décliner les ambitions inscrites dans son Projet de territoire. Une étude a été initiée en ce sens en 2021 pour identifier les besoins afin de favoriser le parcours résidentiel. Une charte d'attractivité résidentielle, a été adoptée en mars 2023 et devrait favoriser la construction de logements de qualité, bas-carbone et adaptés à tous les âges de la vie.

DÉCHETS

L'extension des consignes de tri constitue une révolution en matière de gestion des déchets. Mais plus globalement, c'est toute une politique d'harmonisation et d'amélioration du service de collecte et de traitement qui est menée, tout en encourageant la réduction des déchets.



845 000
VISITEURS PAR AN
EN DÉCHETTERIE

PLUS DE
20 M€
POUR AGRANDIR
LE CENTRE DE TRI
ACCUEILLANT LES DÉCHETS
DE 220 000 HABITANTS

La collecte sélective a été étendue à tous les emballages en janvier 2023. Prochaine étape, l'agrandissement du centre de tri qui passera de 4 600 m² à 7 100 m² en 2024, à l'issue d'un an de travaux. Un vaste plan de rénovation a été lancé via le Schéma directeur des 20 déchetteries du Grand Reims. Après les modernisations des sites de Witry-lès-Reims et Sillery (en 2020) et la reconstruction complète de celui de Saint-Brice-Courcelles (en 2022), une nouvelle déchetterie sera bientôt construite à Ville-en-Tardenois, puis une autre envisagée dans le secteur de Gueux et Muizon.

Tous ces sites s'enrichissent de l'implantation régulière de nouvelles filières (huiles usagées, batteries électriques, jouets, etc.). Le Grand Reims projette aussi la construction d'une ressourcerie, car le territoire n'en est pas doté. En parallèle de la gestion des équipements, c'est toute une politique d'harmonisation et d'uniformisation de la collecte sélective en fréquence et en consignes qui a été mise en œuvre depuis 2020.

On note le passage à une collecte une fois/semaine et la distribution de plus de 18 000 bacs, depuis 2021, sur le secteur ouest ou la réorganisation des circuits de collecte sur le territoire rural. Des actions se sont concrétisées la même année par l'élaboration d'un règlement communautaire des collectes de déchets ménagers et assimilés.

La montée en puissance de la gestion des biodéchets (épluchures, déchets de cuisine...) se poursuit également. L'installation de composteurs partagés et individuels doit être complétée par le déploiement de 10 000 composteurs en milieu rural, d'ici la fin du mandat. Enfin, l'expérimentation en points d'apports volontaires lancée en 2022 sera systématisée sur tout le territoire urbain.



« Nous agissons pour toujours plus de performance. Le monde du déchet est en perpétuelle évolution et effervescence. Le réseau de chaleur raccordé à l'usine de valorisation énergétique a été agrandi grâce à une connexion à la nouvelle sous-station Châtillons en septembre 2022. Et la modernisation complète de l'installation est programmée d'ici 2026, afin de favoriser l'indépendance énergétique du Grand Reims. »
Pascal Lorin, vice-président délégué à la collecte et au traitement des déchets, maire d'Auberive.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

L'enseignement supérieur et la recherche sont des enjeux clés du Projet de territoire et de la stratégie d'attractivité du Grand Reims. Il s'agit de consolider et développer une offre d'excellence qui réponde aux besoins des habitants et des acteurs socio-économiques.



PLUS DE **22 M€**
INVESTIS PAR LE GRAND REIMS (CENTRE 2020 ET 2022)

1 HABITANT SUR 6 EST ÉTUDIANT



« La qualité et l'importance des partenariats construits avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont essentielles pour l'avenir de notre territoire. Nous devons mieux les valoriser et développer des synergies au service des priorités partagées. C'est l'objectif du schéma local qui sera proposé au vote en juin et qui tracera notre feuille de route collective jusqu'en 2030. »

Patricia Durin,
vice-présidente
enseignement supérieur et
recherche, maire de Lhéry.

Formation. L'URCA, l'ESAD, Neoma Business School et le collège universitaire de Sciences Po bénéficient d'un soutien du Grand Reims pour mener leurs activités de formation et de recherche. En 2021-2022, le Grand Reims a aussi accompagné l'installation à Reims du premier campus de l'Institut Catholique de Paris, en dehors de la capitale. Par ailleurs, chaque année, un soutien spécifique est accordé aux cordées de la réussite pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel.

Professionalisation. La rencontre entre les jeunes et leurs futurs employeurs est encouragée via le Stage Dating ou le dispositif Capital Stages (2021). L'entrepreneuriat étudiant et innovant est aussi l'une des priorités du Grand Reims, qui soutient financièrement les incubateurs de l'Université ou des grandes écoles.

Recherche. Chaque année, les recherches d'une vingtaine de jeunes chercheurs de l'URCA sont financées en lien avec les filières stratégiques de la bioéconomie, de

la santé et du numérique. Le Grand Reims accompagne les chaires d'AgroParisTech, de CentraleSupélec et de Neoma Business School réunies avec l'Université au sein du Centre européen de biotechnologie et de bioéconomie (CEBB).

Vie étudiante. Après la création du site internet Reims Campus en 2021, le Grand Reims poursuit ses actions de soutien à la vie étudiante, que cela soit avec le CROUS en faveur de l'emploi étudiant ou au sein de l'Observatoire territorial du logement étudiant, à travers la réalisation d'un atlas du logement étudiant, d'une enquête étudiante ou de la mise en place d'un label garantissant la qualité des résidences étudiantes.



MOBILITÉS

Bus à haut niveau de service, pistes cyclables, covoiturage, transport à la demande : les modes de déplacement se sont diversifiés depuis 2020 pour constituer une alternative durable à la voiture et donner aux habitants le choix de leur mode de déplacement.

470 000 €

DE BUDGET POUR LES AIDES À L'ACHAT DE VÉLOS ÉLECTRIQUES



Après l'adoption de la stratégie mobilité du Grand Reims fin 2019, place à la concrétisation ! En 2022, un schéma cyclable a été établi : 16 lignes comprenant 340 kms d'itinéraires desserviront le territoire. Le Grand Reims expérimente aussi, depuis novembre 2022, trois lignes quotidiennes de covoiturage, dont deux avec incitation financière. Les conducteurs circulant depuis le Tardenois, Witry-lès-Reims ou la Vallée de la Suippe en direction de Reims, et inversement, peuvent partager leurs sièges libres via l'application Covoit'ici.

L'accès aux transports en commun est aussi un des marqueurs de cette politique de mobilité ambitieuse, avec l'exploitation de lignes régulières mieux identifiées et le lancement des transports à la demande. Ce service fonctionne sur réservation, du lundi au samedi, sur trois pôles faiblement pourvus en solutions de transport : Fismes Ardre et Vesle, Tardenois et Rives de la Suippe. Il sera par la suite étendu à tout le territoire du Grand Reims dans le cadre de la nouvelle délégation de transport qui verra le jour en 2024.

Côté transport urbain, l'aménagement de deux lignes de bus à haut niveau de service est programmé, la première dès septembre 2025. Plus performants, ces bus roulent à une vitesse proche du tramway. Environ 70 % du parcours est réalisé sur une voie réservée. Enfin, la transition énergétique du parc de bus a été amorcée en 2022 par l'achat de véhicules au gaz naturel (37 actuellement).

Côté transport scolaire, en plus des frais de transport désormais limités à 12 € annuellement, le dispositif « Mon car en temps réel » permet depuis 2021 aux parents de suivre l'avancée du véhicule et de s'assurer que leur enfant est bien à bord, grâce au QR code de la carte de transport.



« La mutation du réseau Citura est en cours. Elle fait suite à la rupture de contrat avec la société MARS, décidée en novembre 2021 par les élus de la Communauté urbaine. L'objectif ? Créer un réseau de transport communautaire et penser l'offre de mobilité pour l'ensemble des habitants des 143 communes. »

Patrick Bedek, vice-président délégué aux transports, maire de Cernay-lès-Reims.



VOIRIE

C'est LE poste de dépense principal du Grand Reims ! Entre entretien et rénovation, planification des grands chantiers et prise en compte de la stratégie bas-carbone du Grand Reims : tour d'horizon des actions sur la voirie et l'éclairage public.



« Un de nos plus grands défis en cours concerne l'éclairage public, puisque le Grand Reims prévoit le remplacement complet des lampes énergivores au profit de LEDS. Nous allons diviser par quatre la consommation électrique. Le coût financier est conséquent, mais le retour sur investissement est programmé d'ici 5 ou 6 ans seulement, ce qui n'est pas négligeable vu l'envolée des prix de l'énergie. »

François Mourra, vice-président en charge de la voirie et de l'éclairage public des territoires, maire de Vandeuil.



PRÈS DE
45 M€
INVESTIS DANS LA VOIRIE ET
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE
2020 ET 2022 SUR LES
TERRITOIRES

27 550
POINTS LUMINEUX
REPLACÉS PAR DES LEDS

Au total, une cinquantaine de communes ont fait l'objet de travaux de voirie depuis 2020, pour un montant de 44 836 065 €. Parmi les chantiers majeurs de rénovation, on peut retenir les travaux réalisés à Marfaux, Fismes, Châlons-sur-Vesle, Écueil, Witry-lès-Reims, Beine-Nauroy, Bétheny, Cormontreuil, Pontfaverger, Ludes, Hermonville, Cormicy ... D'ici 2026, plus de 80 nouveaux chantiers sont déjà programmés.

Concernant les ouvrages routiers, la création d'un giratoire sur la bretelle de sortie, depuis Tinquieux vers Reims Centre, est prévue au niveau de l'échangeur sur l'A344. Autres études stratégiques en cours : la déviation de Bourgogne-Fresne, liaison routière entre la RD 966 et la RD 74, ainsi que la future liaison de contournement Est de Reims entre le boulevard des Tondeurs et l'A34. En termes de réalisation, l'année 2023 sera marquée par la mise en service du giratoire du Linguet, entre Reims et Witry-lès-Reims. Cet aménagement facilitera les échanges entre Cernay-les-Reims et Bétheny, ainsi que l'accès à la zone d'activités Les Didris.

Sur la zone d'activités Dauphinot à Reims, les travaux de démolition et dépollution de

l'ancienne station-service et la finalisation des accès sur le boulevard Dauphinot ont été réalisés en 2022-2023.

En matière d'éclairage public, le Grand Reims déploie un plan de modernisation des sources lumineuses en remplaçant les ampoules au sodium et iodures métalliques par des LEDS. L'objectif est de passer au tout « LED » sur l'ensemble du territoire, d'ici 2028. Cette modernisation concerne 27 550 points lumineux à remplacer pour un coût total estimé à 18,9 million €. A terme, le gain énergétique attendu est de l'ordre de 2,5 MWh, soit une économie potentielle de près de 2,6 million € par an.

Pont de Witry, la métamorphose

La rénovation du Pont de Witry restera un chantier d'ampleur à l'échelle du mandat 2020-2026. 25 000 voitures et 1 200 camions franchissent quotidiennement cet axe. Devenu vétuste, l'ancien pont, ses 5 000 tonnes de béton et d'acier, a été démolé en mars 2022. Le nouvel ouvrage a été assemblé sur place, à proximité de l'ancien : 10 mois de travaux ont été nécessaires avant la réouverture de la circulation, en décembre dernier.



COMMANDE PUBLIQUE

Épouser les principes du développement durable et garantir l'accès de toutes les entreprises aux marchés publics, c'est en ce sens que le Grand Reims déploie de nouveaux outils au service d'une commande publique performante.



1401
MARCHÉS PASSÉS
(CHIFFRES 2021)

1026
ENTREPRISES TITULAIRES
(CHIFFRES 2021)



L'évolution de la commande publique, dont le poids économique représente 10% du PIB à l'échelle nationale, est passée dans le Grand Reims par l'adoption en 2021 de la **Charte de l'achat public** à destination des TPE-PME. Elle vise à optimiser la démarche achat et à permettre à ces entreprises de petite taille d'accéder plus facilement à la commande publique. Avec la mise en place du Comité des Engagements, début 2022, les clauses et critères de jugement des offres prenant en compte le développement durable tendent à être systématisés. La prise en compte des principes du développement durable se voit aujourd'hui à nouveau renforcée grâce à la mise en place du SPASER du Grand Reims : le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Ce document, en cours d'élaboration, définit les grandes orientations stratégiques en matière d'achat durable.

À compter de cette année, tous les acheteurs publics dont le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros sont soumis à l'obligation d'adopter un SPASER, conformément à la loi Climat & Résilience. Le SPASER du Grand Reims se divisera en trois axes : économique, environnemental et social. À titre d'exemple, pour soutenir l'économie du territoire, les procédures seront adaptées et simplifiées : pour faciliter la réponse des petites entreprises, un modèle leur permettant de structurer leur offre leur sera, à terme, fourni.

Côté durabilité, les critères environnementaux de jugement des offres devront représenter au moins 10 % de la note globale d'ici 2024. Des ateliers thématiques se sont récemment tenus avec les fédérations professionnelles pour une finalisation du SPASER d'ici la fin de l'année.

« La commande publique est un axe politique important pour soutenir les entreprises et l'emploi. Le choix a été fait d'accompagner les très petites entreprises (TPE) et les PME du territoire dans le respect de la réglementation en vigueur. Plus de 70% des marchés publics sont passés avec des entreprises locales. Dans l'esprit du Projet de territoire, nous développons également une politique forte de développement durable et d'insertion sociale. »

Mario Rossi, vice-président délégué à l'administration générale et la commande publique, conseiller municipal de Reims.

SÉCURITÉ ET SECOURS

Le corps communautaire des sapeurs-pompiers accomplit un service de proximité complémentaire à celui du SDIS, le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Il regroupe 302 sapeurs-pompiers volontaires, répartis dans 29 centres.

400 000 €

CONSCRÉS DEPUIS 2018
À LA RÉHABILITATION DES CENTRES

55

VÉHICULES DÉDIÉS
DONT 10 RÉCEMMENT ACQUIS



« *La constitution du corps du Grand Reims a permis d'améliorer la qualité des équipements et le niveau de formation. La mise en œuvre de la convergence des moyens humains, à l'échelle des sections, a aussi permis d'améliorer la réponse opérationnelle de nos pompiers. Aujourd'hui, notre objectif premier vise à ce que le service assuré à la population soit le plus rapide possible.* »

Guy Riffé, vice-président délégué aux sapeurs-pompiers volontaires, maire d'Isles-sur-Suippe.

Le corps communautaire des sapeurs-pompiers volontaires du Grand Reims a été constitué en 2018. 302 sapeurs-pompiers volontaires dont 21% de femmes (contre 18% en moyenne nationale) interviennent en pleine complémentarité avec les moyens du corps départemental sur 128 des 143 communes du Grand Reims. Ce corps est réparti dans 29 centres. De 2018 à 2022 inclus, 400 000 € au total ont été consacrés à la réhabilitation des bâtiments dédiés.

Le parc de véhicules d'intervention des sapeurs volontaires du Grand Reims totalise 55 véhicules. Lors de la constitution du corps, le parc avait une moyenne d'âge de 25 ans. Depuis cette date, un programme d'investissement régulier a permis de remplacer 23 d'entre eux, pour un coût total de 260 000 €.

Dans le Grand Reims, comme à l'échelle de tout le département, l'organisation des services d'incendie et de secours est encadrée par le règlement opérationnel départemental et le SDACR (schéma départemental d'analyse et de couverture des risques), qui a été notifié à tous les maires en 2020.

Les centres de secours du Grand Reims ont été regroupés pour constituer 12 sections, permettant ainsi la convergence des moyens

humains afin de garantir un plus grand nombre d'interventions. Cette convergence de moyens a d'ailleurs permis d'améliorer la réponse opérationnelle de nos pompiers. Ceux-ci ont pu, en 2022, sur l'ensemble des 128 communes concernées, assurer 62% des interventions déclenchées par le SDIS.

Dans cette même logique, une réflexion est actuellement menée par les élus et les sapeurs-pompiers, en lien avec le SDIS, pour proposer un nouveau maillage des centres sur le territoire, optimiser la couverture opérationnelle et envisager un rapprochement des équipes d'intervention. Apporter un service toujours plus proche du domicile des habitants, c'est la logique d'action de la Communauté urbaine. C'est en ce sens que le Grand Reims avait imaginé, en partenariat avec le SDIS et Citura, la tournée d'un Vacci'bus pour faciliter l'accès de tous à la vaccination en 2021.

Plus de 2 200 interventions en 2022

Le corps a réalisé 2 211 interventions en 2022, réparties entre le secours d'urgence à la personne (46%), la destruction de nids d'insectes (42%), les incendies (6%) en passant par les accidents sur la voie publique (4%).